

## **Question écrite du 22/06/2021**

**de FREDERIC André**

**à HENRY Philippe, Ministre du Climat, de l'Energie et de la Mobilité**

L'Accord de Paris nous indique que si nous parvenons à maintenir le réchauffement climatique sous la barre des 2°C et idéalement à 1,5°C, nous serons encore capables de réduire son dérèglement.

Malheureusement, force est de constater que le réchauffement climatique cause déjà d'importants dégâts notamment dans l'arrondissement de Verviers. Nous constatons que même des villes n'ayant pas de verdure, d'agriculture ou de problème d'approvisionnement en eau connaissent de plus en plus de difficultés. Les inondations et les orages violents sont de plus en plus fréquents.

À côté de cela, les communes qui dépendent davantage de la nature sont particulièrement impactées. Les Fagnes, à titre d'exemple, sont réellement menacées. Le manque de précipitations met à mal les espaces naturels.

Les acteurs locaux n'ont d'autres choix que de s'adapter, mais la tâche est de plus en plus ardue. Les pouvoirs locaux accompagnent les citoyens et les agriculteurs, mais leur marge de manœuvre est limitée.

En complément de mes interrogations à son collègue en charge de l'Environnement et de la Nature sur le sujet, dans le cadre de ses compétences, quelles actions Monsieur le Ministre compte-t-il mettre en place pour permettre aux villes et communes touchées par le réchauffement climatique de mieux s'adapter aux changements, mais aussi d'agir activement dans la lutte contre le réchauffement climatique ?

Quels sont ses mécanismes d'accompagnement à l'égard de ces villes et communes ?

Quelle est et sera sa ligne de conduite pour lutter contre le dérèglement climatique sachant que les effets négatifs se font de plus en plus ressentir ?

## **Réponse du 05/08/2021**

**de HENRY Philippe**

Depuis 2012, le Gouvernement wallon soutient les communes wallonnes désireuses de mettre en place des actions en faveur du climat et de l'énergie durable à travers le programme POLLEC (Politique locale pour l'Énergie et le Climat). Les communes bénéficient, de la part de la Région, d'un soutien financier, de guides et outils méthodologiques et peuvent participer à des ateliers de formation organisés pour elles.

Verviers bénéficie d'ailleurs de ce soutien. En effet, en signant la Convention des Maires, la commune s'est engagée à développer un plan d'actions pour l'énergie durable et le climat (PAEDC). Celui-ci, ainsi que ceux d'autres communes, contiennent une section « adaptation aux changements climatiques » et sont accessibles sur le site de la coordination wallonne de la Convention des Maires (<http://conventiondesmaires.wallonie.be>) que j'invite à aller visiter pour lire plus d'informations détaillées sur les initiatives de soutien aux communes dans ce cadre.

Outre cet encadrement, des appels à projets à destination des communes sont actuellement lancés : appel POLLEC 2020, appel POLLEC 2021, mais aussi, en collaboration avec la Ministre de l'Environnement et de la Nature Mme Tellier, une série d'appels à projets pour développer les

espaces verts dans les villes et communes wallonnes pour s'adapter aux impacts des changements climatiques. Le premier appel est en cours et a pour objectif de développer des parcs en milieu urbain. Plus d'infos sur le site : Appel à projets « Parcs en milieu urbain » | Actualités | La biodiversité en Wallonie

Ces appels à projets mobilisent des sommes significatives pour aider les communes à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, développer l'énergie durable et s'adapter aux impacts des changements climatiques : 50 millions d'euros sont ainsi consacrés aux appels concernant les espaces verts et 21 millions d'euros sont prévus pour l'appel POLLEC 2021.

Enfin, concernant la lutte contre le dérèglement climatique, outre les aspects adaptation que je viens d'évoquer, j'ai lancé en avril 2021 le panel citoyen en vue de contribuer à la rédaction d'un nouveau Plan Air-Climat-Energie 2030, concrétisant la volonté du Gouvernement wallon de viser, en 2030, une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 55% par rapport à 1990. Toute une série de mesures ont par ailleurs déjà été initiées ou le seront prochainement, dans le cadre du plan de relance, pour agir sans tarder sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre : les soutiens à la rénovation des logements, des bâtiments publics, le déploiement de diverses offres de transport en commun, le développement des infrastructures de mobilité douce, et cetera. Les moyens financiers octroyés à ces mesures sont sans commune mesure avec ce qui a été fait jusqu'ici.